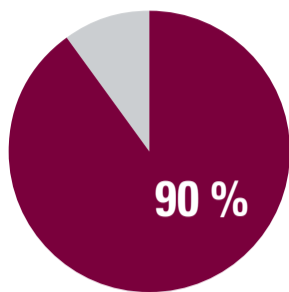


# SERVICES DE RÈGLEMENT HORS PAIR

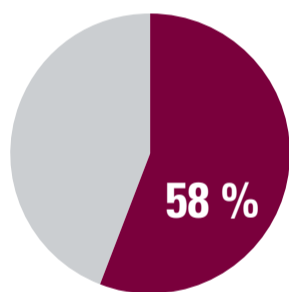
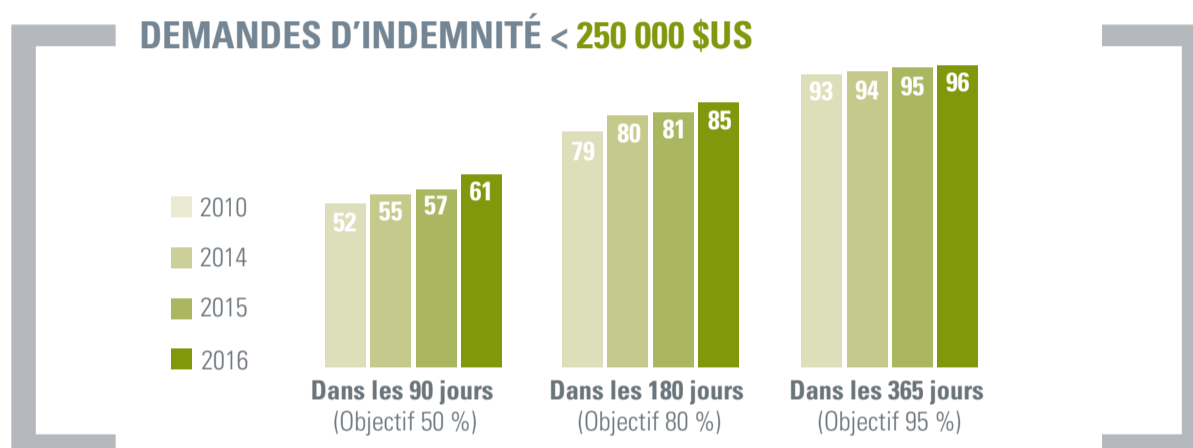
RÈGLEMENTS ET PAIEMENTS ANTICIPÉS DE PLUS EN PLUS RAPIDES



## REPOUSSER LES LIMITES

En 2013, en réponse aux requêtes adressées par les courtiers et les clients, AFM a mis en place des procédures pour accélérer le traitement des demandes d'indemnité de moins de 250 000 \$ US. Depuis, nous n'avons cessé d'écourter les délais de traitement.

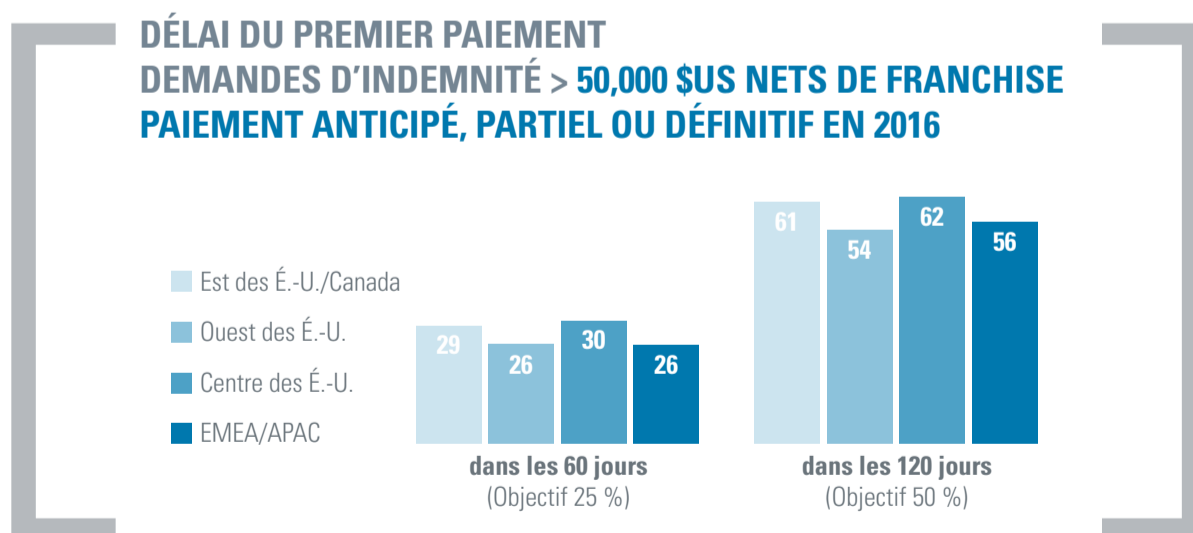
– 90 % des demandes d'indemnité ont été traitées en accéléré en 2016.



## LIQUIDITÉS

Nous nous sommes engagés à aider nos assurés à reprendre leurs activités le plus vite possible. Nous sommes bien conscients du stress qui accompagne un sinistre et savons qu'un paiement, même partiel, peut le réduire.

– 58 % des demandes d'indemnité déposées en 2016 ont fait l'objet d'un paiement anticipé, partiel ou complet dans les 120 jours.



**AFM**<sup>®</sup>  
Member of the FM Global Group

AFM offre des services de règlement de sinistres rapides, équitables et professionnels. Pour en savoir plus, lisez la brochure *Respecter notre engagement* et regardez la vidéo du témoignage d'un client (en anglais).